

---

## PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMMISSION POUR LE PROCHAIN EXERCICE FISCAL

PREPARE PAR : SECRETARIAT, 12 APRIL 2016

---

### OBJECTIF

Fournir à la Commission l'occasion de réviser le Programme de travail et budget pour 2017, sur la base des décisions prises au cours de la 20<sup>e</sup> session de la Commission, y compris celles adoptées par le biais mesures de conservation et de gestion.

### CONTEXTE

Les paragraphes 6 à 8 de l'Article III du Règlement financier de la CTOI (1999) indiquent que :

6. *Le budget administratif est adopté par la Commission avec les modifications que celle-ci juge éventuellement nécessaires.*
7. *Des budgets spéciaux peuvent être adoptés par la Commission, le cas échéant, dans des circonstances exceptionnelles.*
8. *Le budget administratif de la Commission est présenté au Comité financier de l'Organisation pour information.*

Lors de la 13<sup>e</sup> session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF13), les parties contractantes examineront le programme de travail et le budget provisoires pour 2017 (et le budget indicatif pour 2018) (IOTC-2016-SCAF13-09). Suite à toute modification convenue, le CPAF recommandera alors à la Commission un budget et un barème de contributions pour l'exercice 2017, pour examen.

### DISCUSSION

Au cours de la 20<sup>e</sup> session de la Commission, en plus de considérer la proposition du CPAF13, la Commission pourra prendre d'autres décisions, y compris par le biais de l'adoption de mesures de conservation et de gestion, qui pourraient avoir des conséquences budgétaires. Ce faisant, la Commission devra modifier davantage le Programme de travail et budget pour 2018 en conséquence.

Une fois finalisé, le Secrétariat de la CTOI publiera une version finale du programme de travail et budget pour 2017 et provisoirement pour 2018, sur la base des dernières modifications apportées par la Commission lors de sa 20<sup>e</sup> session. La version finale du programme de travail et du budget sera publiée sur le site Web de la CTOI ([iotc.org](http://iotc.org)) pour référence et dans un souci de transparence.

### RECOMMANDATIONS

La Commission:

- 1) **PRENDRA NOTE** du document IOTC-2016-S20-07 qui fournit à la Commission l'occasion de réviser le Programme de travail et budget pour 2017, sur la base des décisions prises au cours de la 20<sup>e</sup> session de la Commission, y compris celles adoptées par le biais mesures de conservation et de gestion.
- 2) **ADOPTERA** un Programme de travail et un budget pour l'exercice fiscal 2017.